

Révision des plans d'aménagement locaux

Laurent Favre

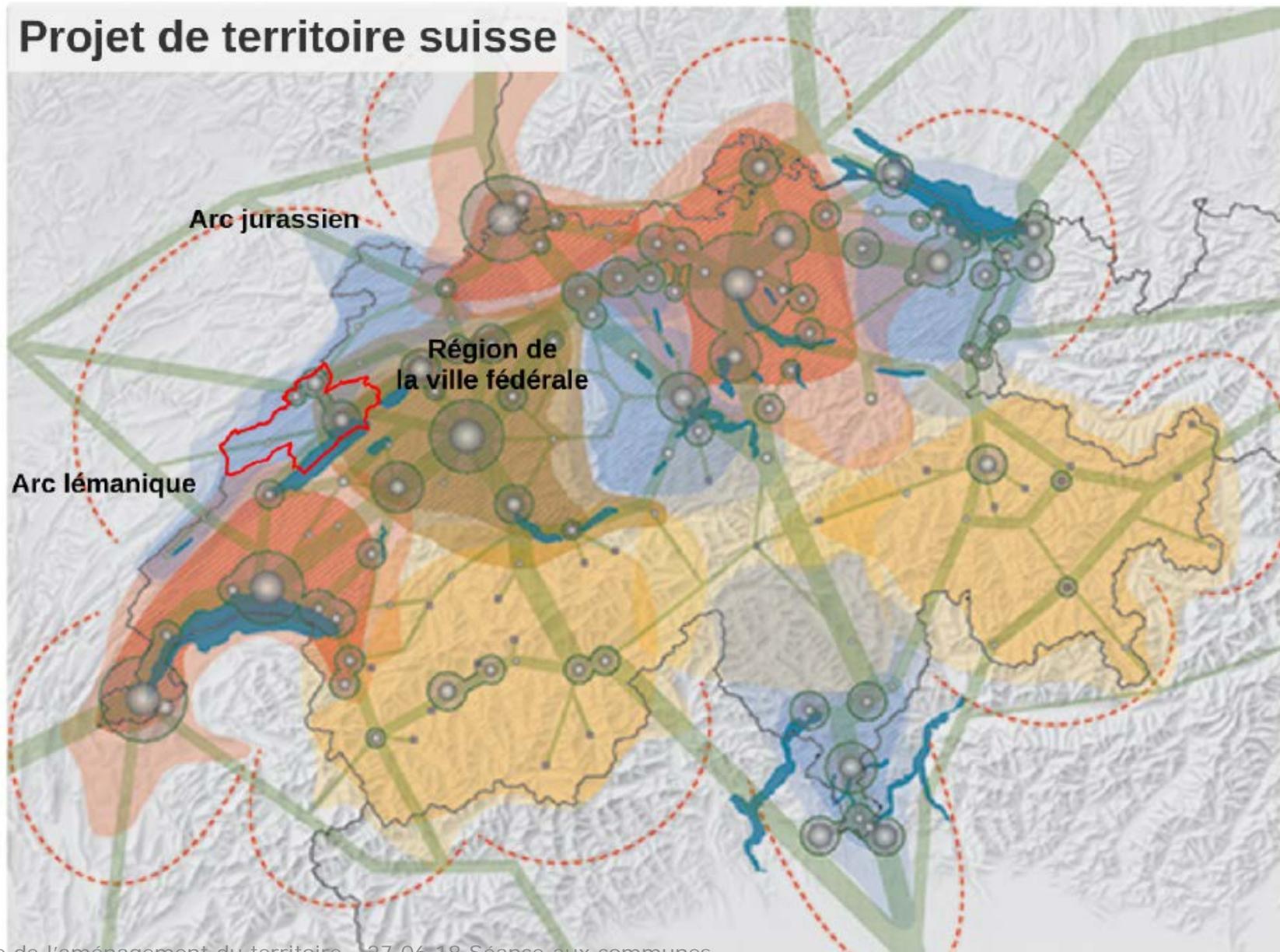
Chef du Département du développement
territorial et de l'environnement

Introduction



Introduction

Projet de territoire suisse



Introduction

Constats

- Attractivité de la place économique neuchâteloise: 20'000 pendulaires entrants vs. 10'000 sortants
- Bilan démographique déficitaire en 2017 (-600 hab.)
- Solde des mouvements intercantonaux négatifs depuis plusieurs années
- Beaucoup de terrains libres, mais peu de disponibles ou mal localisés

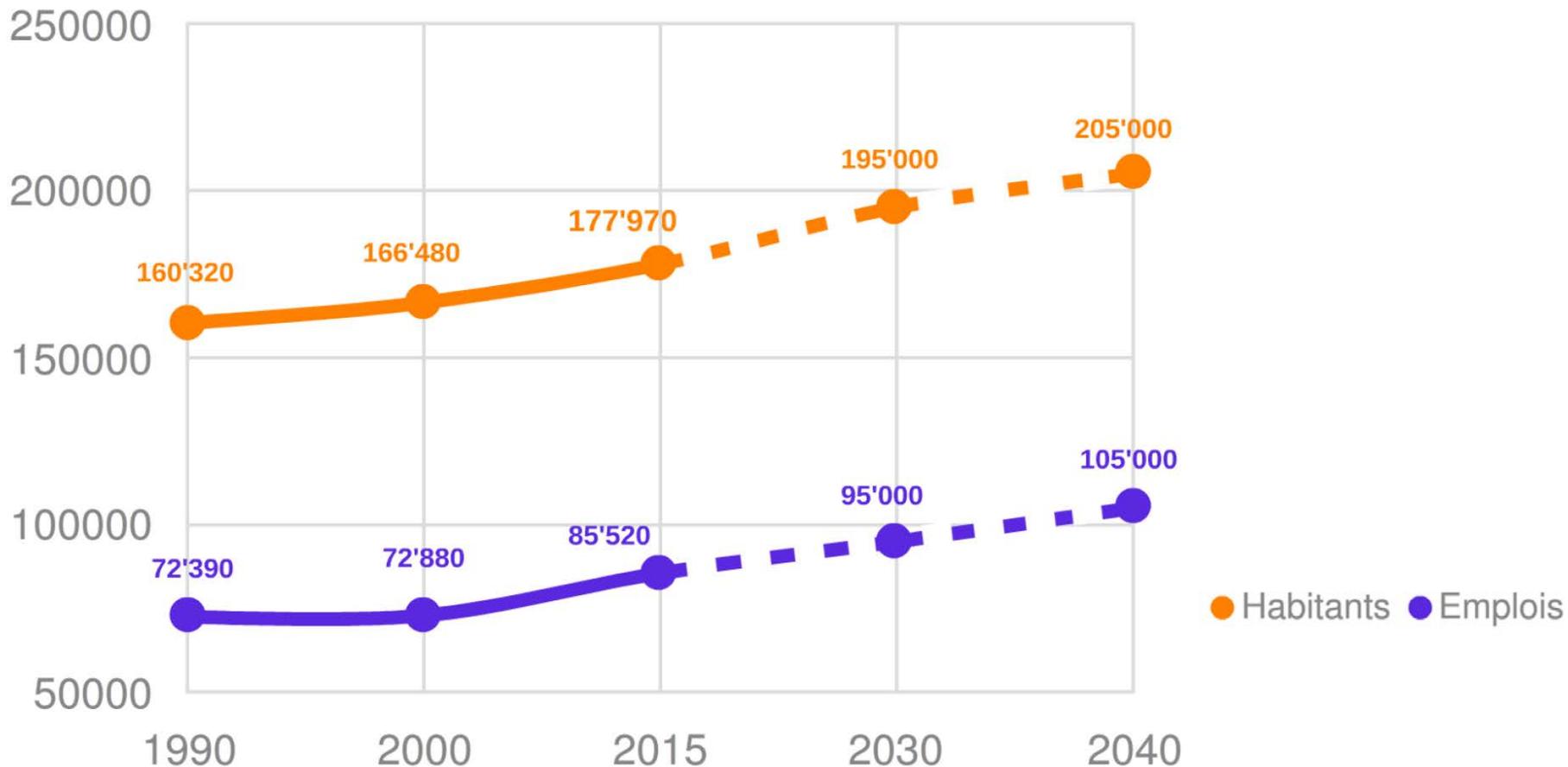
Gagner en attractivité

- Révision du Plan directeur cantonal: augmenter le potentiel constructible pour l'habitat de qualité et le développement des entreprises
- Stimulation de la rénovation du parc immobilier neuchâtelois pour créer de la valeur ajoutée
- Investissements majeurs dans les infrastructures de mobilité pour des réseaux performants
- Réformes fiscales pour une meilleure compétitivité

Des quartiers de qualité



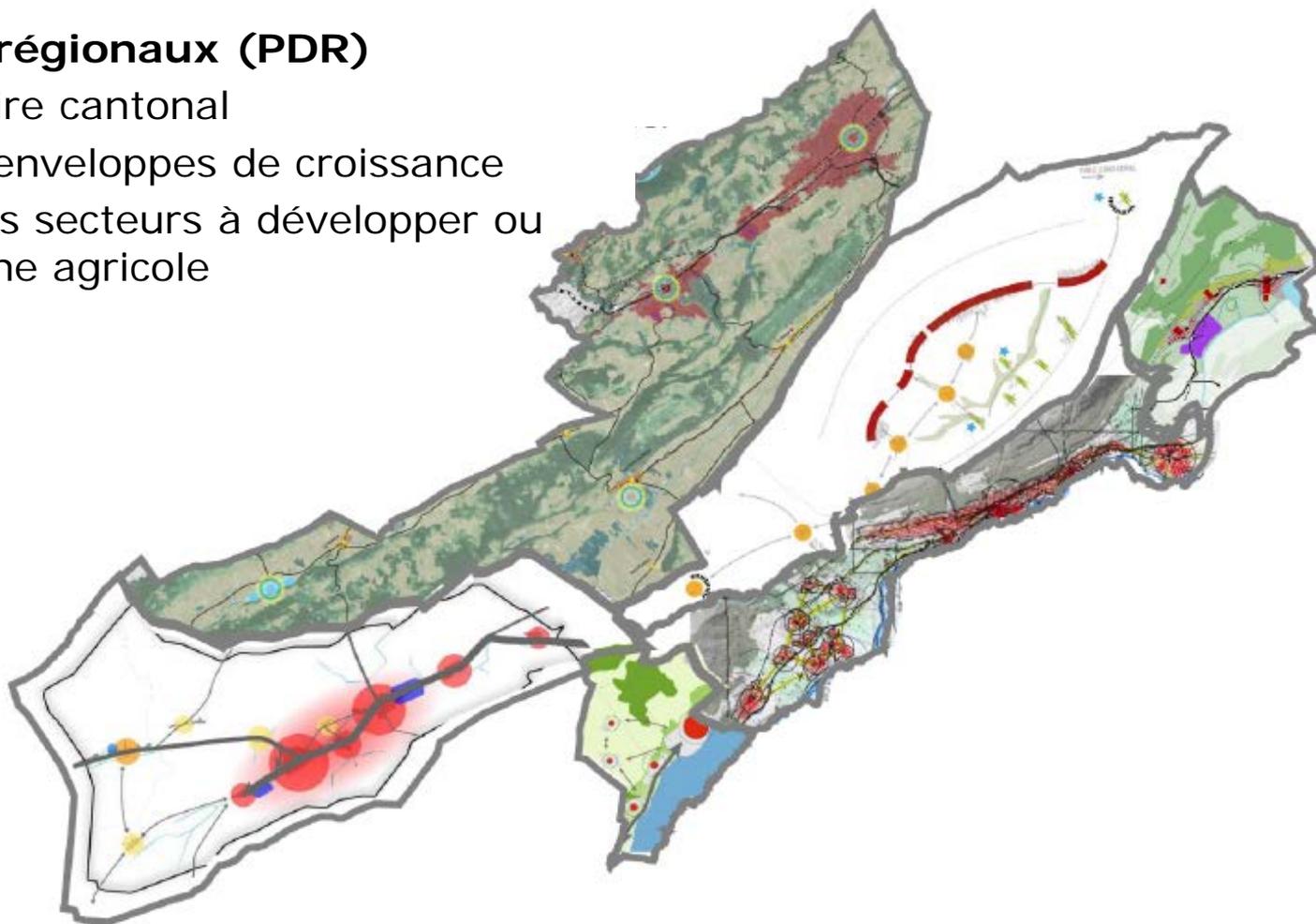
Objectif de croissance



Coordination canton-communes

Plan directeurs régionaux (PDR)

- Projet de territoire cantonal
- Répartition des enveloppes de croissance
- Identification des secteurs à développer ou à rendre à la zone agricole

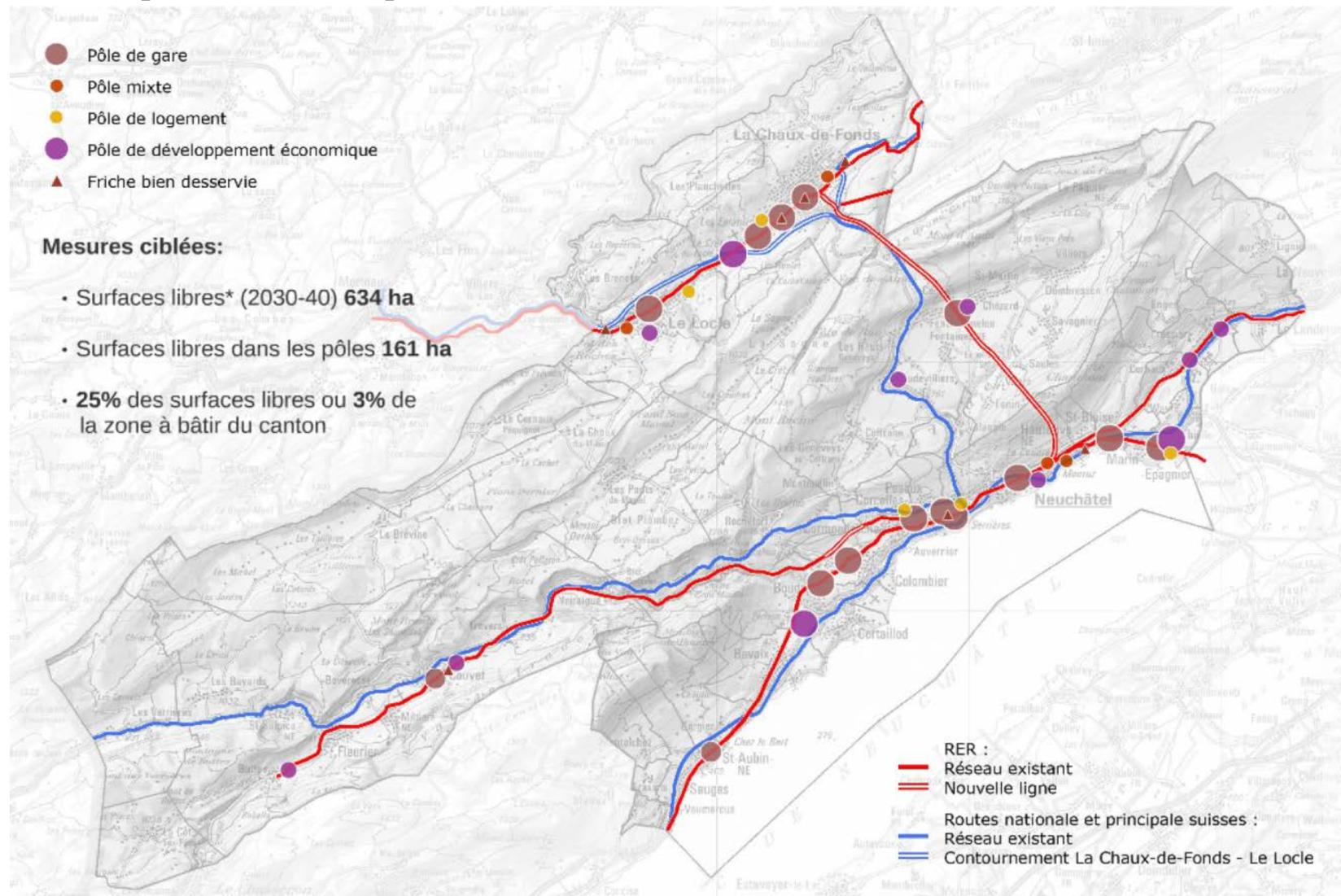


Potentiel de zones à bâtir à 2030

	2015	2030	2040
Bevaix	11.9	11.9	
Boudry	4	11.6	+2.5
Milvignes	26.1	27.7	
Hauterive	2.8	2.8	0
Cortailod	12.4	12.4	0
Corcelles-Cormondrèche	14.6	14.6	0
Neuchâtel	24.7	29.4	+2.9
Peseux	5.8	6.3	+1.6
Saint-Blaise	6.7	6.7	0
La Tène	17.4	20.9	+4
COMUL	126.4	144.3	+11
La Brévine	5.1	2.6	+0.5
Le Cerneux-Péquignot	2	1.6	+0.5
La Chaux-du-Milieu	2.2	1.9	+0.7
Les Ponts-de-Martel	7	4.6	+1.6
Brot-Plamboz	1	1	+0.4
Les Brenets	21	7.6	+1.3
Les Planchettes	2.1	1.7	+0.2
Le Locle	33	28.4	+3.2
La Chaux-de-Fonds	45	52.6	+8.7
La Sagne	7.3	2.7	+1.4
Centre-Jura	125.7	104.7	+18.5

	2015	2030	2040
Vaumarcus	0.6	0.9	0
Fresens	1.3	1.3	0
Montalchez	0.2	0.7	0
Saint-Aubin-Sauges	10.8	8.6	+1
Gorgier	5	7.4	+1
Béroche	17.9	18.9	+2
Cornaux	3.3	4.8	
Cressier	5.3	0	
Enges	1.7	0	+1.5
Le Landeron	6.9	0	
Lignières	4.5	0	
Entre-deux-Lacs	21.7	23.2	+1.5
Val-de-Ruz	71.2	60.7	+11.5
Rochefort	15.6	9.6	+1.5
Valangin	4.3	3.8	0
Val-de-Ruz	91.1	74.1	+13
La Côte aux Fées	7.2	2.5	+1
Les Verrières	16.2	4	+1
Val-de-Travers	78	33.9	+11
Val-de-Travers	101.4	40.4	+13

Politique des pôles



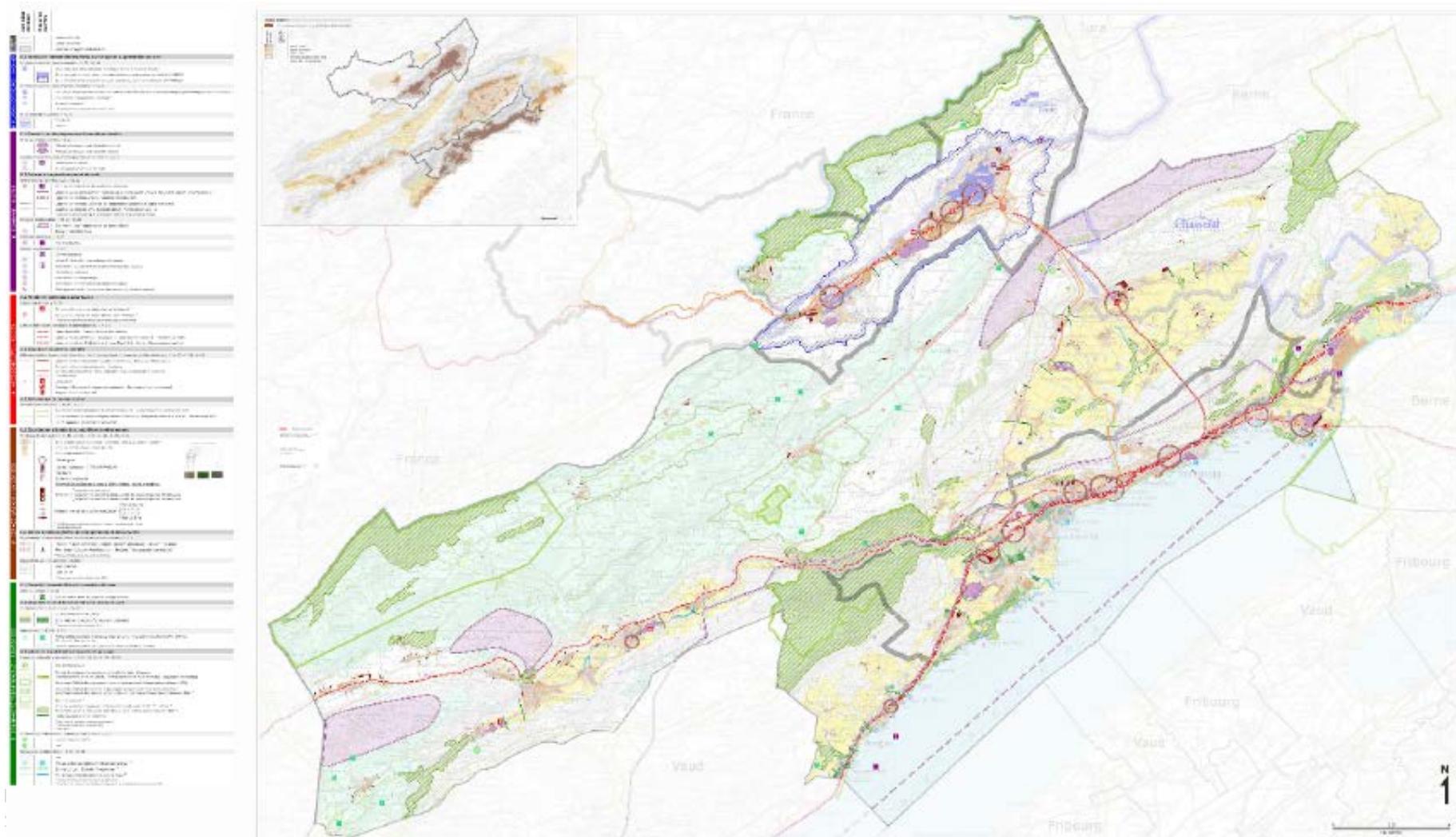
Introduction

Valeur économique des pôles

	Potentiel d'accueil d'habitant-e-s/ emplois (HE)		Valeur économique (millions CHF)		
	HE supplémentaires dans les pôles	% de la croissance 2030-40	Terrains non construits	Terrains à densifier	Valeur totale
Sc. Statu quo	5'650	15	1'200	35	1'235
Sc. Médian	15'150	40	1'600	160	1'760
Sc. Haut	18'700	50	1'830	370	2'200

Intérêt pour l'aménagement du territoire et pour l'économie à mobiliser dans les pôles:
droits d'emption et de préemption légaux

Plan directeur cantonal: carte et fiches



Planifications sectorielles cantonales établies



PAC Viticole



PAC zone de constructions basses



Plan directeur des rives du lac de Neuchâtel



Plan directeur de la mobilité cyclable



Stratégie mobilité 2030

Plan directeur cantonal

- Mai 2018: adoption par le Conseil d'Etat
- Décembre 2018: décision du Conseil fédéral

LCAT

- Mai 2018: adoption du projet par le Conseil d'Etat puis traitement du dossier par le Grand Conseil

Plans d'aménagement locaux

- Jusqu'à fin 2018 : entrée en force des zones réservées dans les communes touchées par des déclassements et/ou des gels
- Jusqu'à fin 2021: établissement du dossier de révision des PAL
- Jusqu'à fin 2023: décision des Conseils généraux

Mise en œuvre à l'échelle locale

- Processus et procédure
- Aides thématiques
- Etudes de base

- Efficience
- Economie
- Efficacité



Conclusion

- Mettre en œuvre le PDC et les PDR
- Valoriser au mieux les études et planifications supérieures existantes
- Effectuer les études qui ont un impact territorial et qui se concrétisent dans le PAL
- Collaborer de manière intercommunale pour les thématiques qui font du sens